



La Plaquette Enragée

SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE

- *L'édito*
- *Réunion du CSE de septembre : point de vue CFDT*
- *La CFDT vous informe sur vos droits*
- *Vos élus CFDT*

26/09/2025 : Date de paie

01/10/2025 : Date limite de pose de congés pour la période de vacances du 1er février au 31 mai

02/10/2025 : réunion CSE

10/10/2025 : Date limite de transmission du planning de la P6 (26/05/2025 au 20/12/2025)

Du 18/10 au 2/11: Vacances de la Toussaint

www.cfdt-efs.fr



À la suite de la mobilisation du 18 septembre 2025 qui a rassemblé un million de manifestants en France, l'intersyndicale, dont fait partie la CFDT, avait lancé un ultimatum au Premier ministre.

L'intersyndical exige l'abandon du budget d'austérité et notamment du doublement des franchises médicales, de la réforme de l'assurance chômage et de la désindexation des pensions et des salaires des fonctionnaires. Elle demande également l'arrêt du recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans ainsi que des mesures pour la justice fiscale.

Lors du rdv avec le Premier ministre, aucune réponse aux revendications n'a été apportée.

Une nouvelle mobilisation aura lieu le 02 octobre 2025.

Vos représentants CFDT à la manifestation pour s'opposer au budget construit sur le dos des travailleurs.

Pour la justice Sociale !



Délégués Syndicaux Régionaux IDF
Catherine FERNANDEZ : 06.13.15.98.63
Frédéric DIDELOT : 06.88.41.80.46

Référente Cadre
Emmanuelle BINET : 01.55.25.12.29

Référente Handicap
Lesly JUBERT : 06.67.35.34.22

+ de renseignements : cfdt.efsidf@gmail.com



Réunion CSE de septembre

Point de vue CFDT

Activités sociales et culturelles : nouveau site internet via EDENRED, nouvelles règles !

Concernant les offres, les critères d'ancienneté ne seront plus pris en compte mais un système de point est mis en place, un compteur billetterie (zoo, parcs, concerts, spectacles...) et un compteur vacances (ANCV, locations, voyages...).

Même les offres non soumises à sélection (zoo, parc, Aquaboulevard, ANCV, Géolia basse saison...), sont comptabilisées dans le calcul des points.

A notre interrogation du choix d'intégrer les offres non soumises à sélections, le bureau du CSE nous répond : « nous avons fait ce choix, le budget étant limité par le montant des chèques cadeaux ».

La CFDT a rappelé aux autres élus qu'historiquement, les CE permettaient d'accéder aux vacances et à la culture à moindre coûts pour les salariés.

Nous sommes conscients que nos salaires sont déconnectés de la réalité, mais contrairement à d'autres, **la CFDT** ne pense pas que l'augmentation des chèques cadeaux soit la solution.

C'est pourquoi **la CFDT** travaille d'arrache-pied pour négocier notre future classification et les rémunérations associées !

En cas d'égalité de point, premier arrivé, premier servi, la priorité sera donnée à l'ordre d'inscription. INADMISSIBLE POUR LA CFDT

Nous rappelons que tout le monde n'a pas accès à ses mails sur son lieu de travail pour se mettre à jour des offres ASC. Les salariés de collectes mobiles seront lésés !!!

POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES PRESTATIONS CSE !

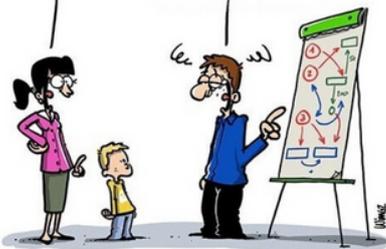


Ce système n'est en rien **solidaire** !
Les familles nombreuses et monoparentales seront lésées !

POUR UN CSE SIMPLE, TRANSPARENT ET JUSTE !

ON FAIT UNE ACTIVITÉ AVEC LE CSE CE WEEK-END ?

BIEN SÛR ! ON PEUT CHERCHER À COMPRENDRE LES CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DES AIDES !....



Exemples de calcul : compteur billetterie

·Salarié A :

2023 : Zoo (2x35€) + Spectacles enfants (4x45€) =250 points

2024 : Parc (4x111€) =444 points

2025 : Parc (4x111€) =444 points

Total= 1 138 points

·Salarié B :

2023 : Spectacles enfants (6x30€) =180 points

2024 : Concert (2x30€) =60 points

2025 : Théâtre (2x50€) =100 points

Total= 340 points

En 2026, le salarié B sera prioritaire sur une offre billetterie limitée à un nombre de participants.

Afin de faciliter l'accès de ce nouveau dispositif, la CFDT a demandé qu'un guide explicatif soit transmis à tous les salariés.

Quel qu'il soit, votre avis compte et nous intéresse.



Bilan Social 2024 : une situation préoccupante

Ce bilan révèle une fragilisation inquiétante de l'EFS IDF, marquée par des dysfonctionnements majeurs et des constats alarmants.

La CFDT note une instabilité de l'emploi avec :

- 163 départs de salariés en CDI contre 145 embauches en 2024,
- reflet d'un turn-over inquiétant,
- Baisse de l'effectif total : de 1228 en 2022 à 1192 en 2024,
 - Augmentation du recours aux contrats précaires (CDD, intérim...).

Ce qui entraîne une précarisation croissante jugée inacceptable.

Mais aussi des conditions de travail altérées :

- Taux d'absentéisme global élevé : 8,8 % en 2024, avec un pic à 13,6 % chez les Employés.
- Écart marqué entre femmes (10,4 %) et hommes (5,5 %).
- Accidents du travail en hausse : 24 en 2024.

Ces chiffres traduisent une charge de travail excessive et un manque de prévention.

La perte de compétences est très marquée avec :

- 47 % des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté.
- Départs de salariés expérimentés (94 démissions, 7 licenciements pour inaptitude).

Ce qui engendre un risque de perte de savoir-faire et une fragilisation des équipes.

Les inégalités salariales et de promotion sont palpables :

- Écart annuel moyen de près de 2000 € en défaveur des femmes.
- Taux de promotion plus favorable aux hommes (7,65 % vs 4,88 %).

Ces écarts sont contraires aux principes d'égalité professionnelle.

La CFDT demande à la Direction de prendre des mesures urgentes pour :

- Renforcer l'attractivité et la fidélisation,
- Améliorer les conditions de travail,
- Corriger les inégalités salariales et de carrière.

La CFDT reste disponible pour un dialogue social constructif, afin de replacer l'humain et l'équité au cœur de l'EFS.



Bilan du développement des compétences 2024

La Direction a présenté le bilan formation 2024. Malgré une hausse globale de l'investissement (+8 %), la CFDT alerte sur plusieurs points préoccupants :

- Les salariés sont moins formés, le taux d'accès à la formation chute à 65 %,
- Les heures de formation augmentent, mais le nombre de stagiaires diminue,
- 15 % des actions prévues n'ont pas été réalisées,
- 43 % des formations réalisées n'étaient pas planifiées,
- Seulement 9 % des temps partiels sont formés,
- Certaines catégories socio-professionnelles n'ont reçu aucune formation depuis plusieurs années,
- Les dispositifs individuels (CPF, VAE, bilans de compétences...) sont sous utilisés,
- Aucune donnée sur les seniors, alors que l'accord sur la cohésion sociale l'exige.

Ce que **la CFDT** demande :

- Un plan de rattrapage pour les salariés peu formés entre 2022 et 2024.
- Une meilleure anticipation du plan de formation, en lien avec les besoins métiers
- La planification des formations e learning et pas "quand le salarié a le temps".
- Des modalités pédagogiques plus variées pour les temps partiels et les salariés éloignés du présentiel.
- Une valorisation des dispositifs individuels avec un accompagnement renforcé.
- Des formations spécifiques pour les seniors, pour préparer la fin de carrière.



Consultation sur le projet de pérenniser la mise en place d'un chef d'équipe dans les MDD

Pour rappel : L'IDE accédera à la position 7 de la convention collective, traduisant une reconnaissance officielle de l'évolution de ses compétences. Son rôle consistera à renforcer la cohésion au sein de l'équipe en jouant un rôle de relais fonctionnel entre les salariés et l'encadrement. Dans une logique de continuité d'activité, l'IDE consacra 60 % de son temps aux prélèvements et 40 % à des missions de coordination.

La Direction a précisé que la mise en œuvre effective du projet interviendra une fois les recrutements des cadres d'activités finalisés. **La CFDT** considère cette condition comme essentielle.

Nous déplorons toutefois que ce projet soit lancé dans un contexte de stabilité des effectifs encore incertain, et alors qu'une réorganisation avec des modifications d'horaires est en cours de finalisation. Ces éléments pourraient malheureusement entraîner des départs de personnel.

La CFDT restera vigilante quant au suivi de ce projet et à ses impacts sur les conditions de travail.

La CFDT a voté POUR, estimant qu'il s'agit d'une réelle opportunité de montée en compétences, accompagnée d'une évolution salariale.



Malade pendant vos vacances ?

Vous pourrez désormais reporter vos congés payés !



La Cour de cassation a tranché le 10 septembre 2025 :

Si un salarié tombe malade pendant ses congés payés, il a le droit de reporter ses jours de congé.

Pour en bénéficier : le salarié doit notifier son arrêt maladie à son employeur en lui transmettant son arrêt médical dans le délai prévu.

POURQUOI CETTE DECISION ?

- Le congé payé permet au salarié de se reposer, de se détendre et de profiter de loisirs
- Le congé maladie permet au salarié de se soigner et de se rétablir d'un problème de santé



Concrètement :

Vous ne perdez plus vos congés payés et les prendre à une autre date, une fois rétabli.

**Des questions ?
Vous n'êtes pas seul !
Contactez vos représentants
CFDT.**



Catherine Fernandez

Déléguée Syndicale Régionale
Référente VSST du syndicat
Elue au CSE Central
Technicienne de labo
Pitié



Frédéric Didelot

Délégué Syndical Régional
Négociateur National
Elu au CSE Central
Technicien de labo
Poissy



Nadia Barka

Elue à la commission
Formation
Technicienne de labo
Bouvier-CNRGS



Julian Leroux

Infirmier EPDI
Collecte mobile IVRY



Léa Museux

Elue à la CSSCT
Infirmière EPDI
Collecte mobile IVRY



Caroline Ierg

Technicienne de labo
St Antoine



Olivier Boulant

Chauffeur de Navette
Pitié- CR4



Orphéo Nascimbéni

Cadre d'activité
IH/Del
Bichat



Lesly Jubert

Référente Handicap
Elue à la commission
Formation
ERD Avicenne



Mathilde Rouxel

Elue à la CSSCT
Technicienne de labo
Cochin



Hafid Moussaoui

Comptable
Ivry



Michel Goumin

Elu à la CSSCT
Technicien de labo
Mondor



Emmanuelle Binet

Référente "Cadre"
Elue à la CSSCT
Cadre AQ
CNRGS



Magali Artot

Cadre d'activité
Collecte
HEGP-Pitié



Jeanne Le Donge

Représentante
Syndicale au CSE
Technicienne de labo
St Antoine

**UNE ÉQUIPE CFDT SOLIDAIRE,
COMPLÉMENTAIRE, DIVERSE
ET SOUDÉE !**



Les militants CFDT, au plus proche des salariés

La CFDT, un syndicat proche des équipes de terrain en se rendant régulièrement sur les sites de l'EFS IDF et en collecte mobile. N'hésitez pas à nous interpeller, ces temps d'échanges nous permettent de construire nos revendications régionales et nationales. Si vous rencontrez des problématiques à votre poste de travail, faites-le nous savoir et nous organiserons un déplacement spécifique sur site pour aller à votre rencontre.